

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 510

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Jumel, M. William, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,  
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon,  
M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 4, substituer au taux :

« 3,5 % »

le taux :

« 1 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose de limiter la hausse des loyers indexés sur l'IRL à 1 % pour l'année à venir. C'est un complément nécessaire pour donner toute sa portée et son utilité à la revalorisation de l'APL et protéger en particulier les locataires du parc privé qui est le statut d'occupation qui accuse les taux d'effort financier pour se loger les plus importants.